## Agence bretonne de la biodiversité

## Collectivités bretonnes, préparez vos candidatures pour le concours « Capitale française de la Biodiversité » avant le 31 janvier 2024

Le thème de l'année, sobriété et biodiversité, permet de valoriser des actions diversifiées :

- Limitation de l'usage des ressources et de l'énergie ayant des impacts favorables sur la biodiversité : réduction de l'éclairage public, diminution de l'arrosage et des interventions mécaniques sur des espaces verts, mise en œuvre de circuits-courts agricoles ;
- Planification permettant d'économiser le foncier et de réduire l'artificialisation ;
- Projets d'aménagement favorisant le maintien de l'existant et la préservation des écosystèmes déjà en place, et limitant les besoins en ressources minérales, hydriques, végétales ;
- Et bien-sûr plein d'autres initiatives où moins consommer se traduit par un bénéfice pour la nature!

Votre collectivité a mis en œuvre au moins 3 actions en ce sens et vous êtes prêt à partager votre expérience? N'hésitez pas à candidater, le concours est ouvert gratuitement aux communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles.

## Infos pratiques:

- Rubrique « Appels! » du site <u>www.biodiversite.bzh</u>: <u>Concours Capitale française de la</u> Biodiversité 2024 "sobriété" Agence Bretonne de la Biodiversité
- Site du concours : Participer | Capitales Françaises de la Biodiversité
- Dossier de participation : <u>cfb2024 dossier-de-candidature.pdf</u>
- À noter : la labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN) est un prérequis pour le concours. Il est donc demandé à ce que les candidats aient déjà déposé un dossier <u>TEN</u>, ou qu'ils indiquent leur souhait de candidater ultérieurement auprès de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

Et pour toute information complémentaire, contactez l'équipe de l'Agence Bretonne de la Biodiversité : maquestion@biodiversite.bzh